

Aubergenville, le 26 février 2024



FAQ

CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DES BACS VERRE POUR LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

J'ai reçu un flyer dans ma boîte aux lettres concernant une campagne de distribution de bacs « verre ». Pourquoi ce remplacement ?

La Communauté urbaine organise une campagne massive de distribution de bacs « verre » d'une contenance de 120L en substitution des petits bacs de 35L, même s'ils sont encore en bon état.

L'utilisation des bacs 120 L répond aux normes imposées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à la réglementation en vigueur.

Objectif ? Améliorer les conditions de travail des équipages, préserver leur santé et faciliter votre usage au quotidien.

Que dois-je faire ?

Vous n'avez aucune démarche préalable à faire. Le nouveau bac, étiqueté avec votre adresse postale, sera déposé devant votre domicile par le prestataire SULO de GPS&O, entre le 26 février et le 12 avril 2024. Dès réception, nous vous invitons à le rentrer chez vous et à l'utiliser pour les prochaines collectes.

À partir de quand dois-je utiliser le nouveau bac ?

Dès sa livraison, afin de faciliter la collecte par les équipages de collecte.

Mon nouveau bac est défectueux, que faire pour en avoir un nouveau ? Je n'ai pas été livré, que dois-je faire ?

Appelez le prestataire SULO de GPS&O au 08 00 10 04 63, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (numéro gratuit). Dans le cadre d'un remplacement, vous pouvez aussi faire la demande sur le site gpseo.fr, rubrique « Mes démarches en ligne ».

J'ai un bac devant chez moi avec une adresse qui n'est pas la mienne, que dois-je faire ?

Nous vous invitons dans un premier temps à vous rapprocher de votre voisin pour lui donner son bac et voir si celui-ci n'a pas le vôtre. Si vous ne retrouvez pas votre bac, contactez notre prestataire SULO au 08 00 10 04 63, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (numéro gratuit) afin de le recevoir.

Que dois-je faire si je n'ai pas la place pour entreposer un bac plus grand ?

Si vous ne disposez pas de suffisamment de place pour stocker ce bac, vous pouvez le signaler à notre prestataire SULO. Il suffit d'appeler le 08 00 10 04 63 du lundi au vendredi, de 8h à 18h (numéro gratuit). Les services de la Communauté urbaine reviendront vers vous.

Je ne peux pas entreposer le nouveau bac. Quelles solutions ai-je alors pour continuer à trier ?

Vous devrez dorénavant déposer vos contenants en verre dans l'un des points d'apport volontaire ou dans une des déchèteries situées près de chez vous. Localisation des bornes dédiées, jours et horaires des déchèteries, adresses... sur gpseo.fr

Puis-je continuer à me servir de mon ancien bac pour sortir mon verre ?

Non. La manipulation régulière de ces bacs par les équipages de collecte peut engendrer des problèmes de santé chez les agents. Vous devez maintenant utiliser le nouveau bac qui est facilement manipulable grâce à ses roues. De plus, les camions sont dotés d'un système automatique de levage, évitant ainsi le port de charges lourdes inutiles pour les équipages de collecte.

Que dois-je faire de mon ancien bac ?

Vous avez la possibilité de lui trouver un autre usage chez vous ou bien le déposer à la déchèterie la plus proche de chez vous. Jours et horaires des déchèteries, adresses... sur gpseo.fr

J'ai entendu dire que la fréquence de collecte du verre changerait ?

La fréquence de collecte du verre changera au 1^{er} octobre 2024 sur les communes qui maintiennent la collecte en porte à porte du verre ; une communication spécifique interviendra ultérieurement à destination des habitants concernés. Vous pouvez en attendant consulter le site gpseo.fr qui indique les [niveaux de services en vigueur pour chaque commune de GPS&O à compter du 1^{er} octobre 2024.](#)

Retrouvez toute l'actualité des déchets sur gpseo.fr

N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.